



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-17

Objet : Portant privatisation temporaire du stationnement sur le parking municipal situé derrière l'Hôtel de Ville (Hall polyvalent)

La Maire de NANT,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- **VU** le Code de la route, notamment les dispositions relatives au stationnement ;
- **VU** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers lors d'interventions techniques sur le domaine public ;
- **Considérant** que l'entreprise **Butagaz** doit procéder à la **vérification des citernes enterrées** situées à proximité du parking municipal derrière l'Hôtel de Ville,
- **Considérant** que cette intervention nécessite la mise à disposition d'emplacements réservés afin de garantir la sécurité des agents, du matériel et du public,
- **Considérant** qu'il y a lieu d'organiser temporairement le stationnement sur le parking du Hall polyvalent ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le stationnement sur le parking municipal situé **derrière l'Hôtel de Ville de Nant**, au niveau du **Hall polyvalent**, est **réservé et privatisé** au profit de l'entreprise **Butagaz** le **31 mars 2026**, de **08h00 à 18h00**, pour la réalisation d'une opération de vérification des citernes enterrées.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 :

Durant la période indiquée, tout véhicule non autorisé stationnant sur les emplacements réservés pourra faire l'objet d'une verbalisation conformément au Code de la route.

Article 4 :

La Mairie de Nant,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 25 Mars 2026

La Maire

